

# CCR OPPORTUNITES MONDE 50

*Fonds commun de placement*

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A – STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

**Code ISIN**

Part R : FR0010172437

Part I : FR0010622654

**Dénomination** CCR OPPORTUNITES MONDE 50

**Forme juridique** FCP de droit français

**Société de gestion** CCR Asset Management

Gestionnaire comptable par délégation : BNP PARIBAS Fund Services

**Durée d'existence prévue** ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

**Dépositaire / Conservateur** BNP PARIBAS Securities Services

**Commissaire aux comptes** FIDUS

**Commercialisateur** CCR Asset Management / Groupe UBS

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Classification**

Diversifié

**Objectif de gestion**

L'objectif du Fonds vise à obtenir une performance supérieure à l'EONIA sur la durée de placement recommandée.

**Indicateur de référence**

EONIA capitalisé quotidiennement.

L'EONIA est un indice qui reflète la moyenne des taux auxquels les 57 banques d'un échantillon se prêtent de l'argent au jour le jour. Il exprime le taux du marché monétaire européen.

Cet échantillon comprend 47 banques de la zone Euro (dont 10 françaises), 4 banques de l'UE hors zone Euro, et 6 banques hors UE disposant d'une implantation dans la zone Euro.

L'EONIA capitalisé est calculé chaque jour par la Banque Centrale Européenne.

### Stratégies d'investissement

La politique d'investissement du fonds repose sur une diversification de ses placements en vue d'atteindre l'objectif de performance visé, tout en cherchant à minimiser le risque global du portefeuille.

Les stratégies de gestion, sélectionnées de manière discrétionnaire et opportuniste, privilégieront les marchés et classes d'actif jugées, à un moment donné, présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement/risque.

Notamment, le poids sur les marchés action et la sensibilité au marché obligataire ne correspondront pas à des expositions structurelles ou stratégiques mais opportunistes. Ils pourront évoluer significativement à l'intérieur d'un même exercice en fonction des convictions du gérant.

La performance pourra être recherchée aussi bien à travers la hausse que la baisse d'un actif ou bien encore à travers la performance relative d'un actif par rapport à un autre.

Le fonds sera investi

- Entre 0% et 100% de l'actif, en titres de créances et instruments du marché monétaire (à taux fixe, variable, indexé...), émis par des entités publiques ou privées sans répartition prédéfinie (sensibilité au risque de taux comprise entre -5 et +5). La part des titres appartenant à la catégorie spéculative (jusqu'à BB- chez Standard & Poors et Fitch et jusqu'à BA3 chez Moody's) ne peut pas dépasser 30% de l'actif net de l'OPCVM
- entre 0% et 50% de l'actif, en actions, sans allocation sectorielle, géographique et / ou par taille de capitalisation prédéfinie. L'exposition du portefeuille au risque action pourra évoluer entre -50% et 50%.
- dans la limite de 30% maximum de l'actif, en instruments financiers exposés sur les marchés émergents (actions, titres de créances, instruments du marché monétaire, OPCVM).
- dans la limite de 10% maximum de son actif en actions ou parts d'OPCVM (monétaires, actions ou de fonds alternatifs) de droit français ou européens conformes à la directive 85/611/CEE modifiée, des FCIMT (investissant en toutes valeurs mobilières ou en matières premières), OPCVM à règles d'investissement allégées ou tout fonds d'investissement répondant aux critères définis par l'AMF.

Le fonds pourra également recourir à des dépôts.

En vue de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra également intervenir sur des instruments financiers à terme (contrats futures et options) négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français ou étrangers. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions de couverture, d'exposition ou d'arbitrage portant sur des actions, taux, indices, devises, ou crédits, dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Egalement à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, des dépôts et des emprunts d'espèces.

### Profil de risque

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

Le portefeuille peut être soumis à 6 types de risques différents à travers les stratégies mises en place :

1/ *Risque de taux* : La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable des taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent.

Le niveau de risque de taux est compris à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre - 5 et + 5.

2/ *Risque de crédit* : le risque de crédit résulte de la défaillance d'un émetteur (public ou privé) ou d'une contrepartie. Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées ou publiques et autres titres à

taux fixe ou variable. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs (par exemple en raison de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des obligations peut baisser.

L'exposition à ce risque pourra atteindre 130% de l'actif ;

Le niveau de risque de crédit est délimité par une fourchette de sensibilité aux marchés de crédit comprise entre - 5 et + 5.

3/ *Risque action* : L'exposition au risque action peut être négative jusqu'à -50% de l'actif, ou positive jusqu' à 50% de l'actif.

Si les marchés actions baissent la valeur du fonds baissera sur la partie du portefeuille exposée positivement à ce risque (et à contrario montera sur la partie du portefeuille exposée négativement)

4/ *Risque de change* : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la monnaie de référence du portefeuille peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

5/ *Risque marchés émergents* : les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés sur lesquels le FCP interviendra peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements à la hausse comme à la baisse peuvent être plus prononcés.

L'exposition au risque sur les marchés émergents ne doit pas dépasser, tous instruments confondus, 30% de l'actif net du fonds

*La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.*

***Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur l'anticipation des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.***

#### Contraintes de risque

Le FCP s'impose plusieurs contraintes de risques, qui s'ajoutent aux contraintes d'ordre réglementaire, visant à limiter le risque global du portefeuille. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces contraintes :

Nature du risque	Exposition minimum	Exposition maximum	Commentaires
<b>Taux</b>	-5	+5	il s'agit de la plage de sensibilité au taux du portefeuille. Ces chiffres signifient que pour une variation de 100 bp des taux, l'impact instantané sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -5% et +5%.
<b>Crédit</b>	-5	+5	il s'agit de la plage de sensibilité aux crédits du portefeuille. Ces chiffres signifient que pour une variation de 100 bp des spread de crédit, l'impact instantané sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -5% et +5%. Il est par ailleurs rappelé que la part des titres appartenant à la catégorie spéculative grade est limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM
<b>Action</b>	-50	+50	il s'agit de la mesure de l'exposition du portefeuille au risque action. Ces chiffres signifient que pour une variation de 1% des marchés action, l'impact instantané sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -0,50% et +0,50%.
<b>Change</b>	0%	+ 50%	il s'agit de la mesure de l'exposition du portefeuille au risque de change. Ces chiffres signifient que pour une variation de 1% du cours des devises sur lesquelles le portefeuille est exposé, l'impact instantané sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre 0 et 0,50%.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs, cherchant à travers un placement diversifié un rendement supérieur à celui du marché monétaire

Pour les parts R : tous investisseurs

Pour les Parts I : Réservées aux personnes morales

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 2 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée de placement recommandée** 2 ans

## **INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

### **Frais et commissions**

#### **Commissions de souscription et de rachat :**

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	2,5% négociable– Taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant

#### **Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :**

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) .*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :*

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1.50% TTC l'an - taux maximum	0,75% TTC l'an – Taux maximum
		10% TTC de la sur-performance annuelle du fonds par rapport à EONIA +4% par an (prorata temporis pour le premier exercice)	
Commission de sur-performance	Actif net	Ces frais de gestion variables font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de sur-performance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance.	
		Ces frais de gestion variables demeurent acquis à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde.	
		La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'Eonia +4% et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.	

#### Régime fiscal

*Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de la société de gestion de l'OPCVM*

#### INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

##### Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès du Centralisateur et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J + 3 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

Les demandes de souscriptions ou de rachats sont centralisées auprès du dépositaire BNP PARIBAS Securities Services –Grands Moulins de Pantin  
9, rue du débarcadère  
93500 Pantin

##### Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre  
(1<sup>ère</sup> clôture : décembre 2005)

**Affectation des résultats** capitalisation

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne, sur la base des cours de clôture. L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris.

A noter que la valeur liquidative précédant une période non ouvrée (fins de semaine et jours fériés) tient compte des intérêts courus de ladite période pour la partie du portefeuille investie en produits de taux. Elle est datée du dernier jour de cette période.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

**Devise de libellé des parts** Euro

	<b>Parts I</b>	<b>Parts R</b> (décimalisée en millièmes depuis le 30/06/2010)
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	10 000 euros Création de la part I le 2 juin 2008	1000 euros
<b>Montant minimum de première souscription</b>	100 parts	1 part
<b>Montant minimum de souscriptions ultérieures</b>	1 part	1 part

**Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2005. Il a été créé le 15 avril 2005.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**CCR Asset Management**

44 rue Washington, 75008 Paris

tél : 01 49 53 20 00

e-mail : [CCRAM-contact@ubs.com](mailto:CCRAM-contact@ubs.com)

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : [www.ccr-am.com](http://www.ccr-am.com)

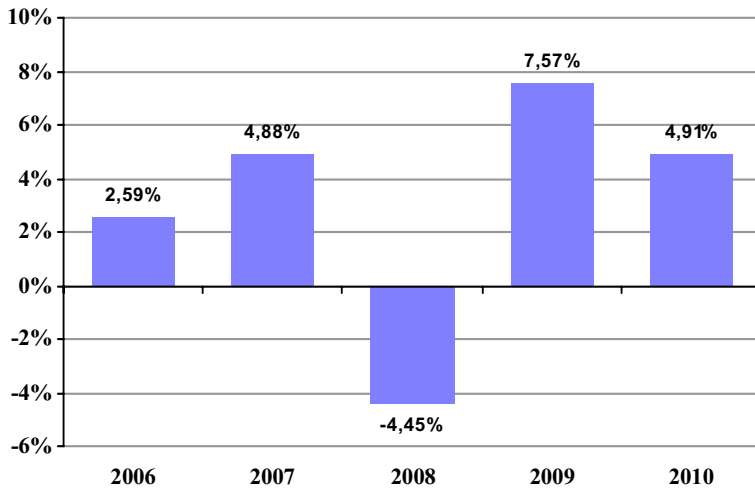
Date de publication du prospectus: 17 mai 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B - STATISTIQUE

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	4,91%	2,54%	3,02%
Indicateur de référence *	0,44%	1,71%	2,41%

#### AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

\* Eonia

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,5%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir :	<b>0%</b>
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en :	<b>0,23%</b>
- commissions de sur performance	0,22%
- commissions de mouvement	0%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,73%</b>

### **Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

### **Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

### **Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

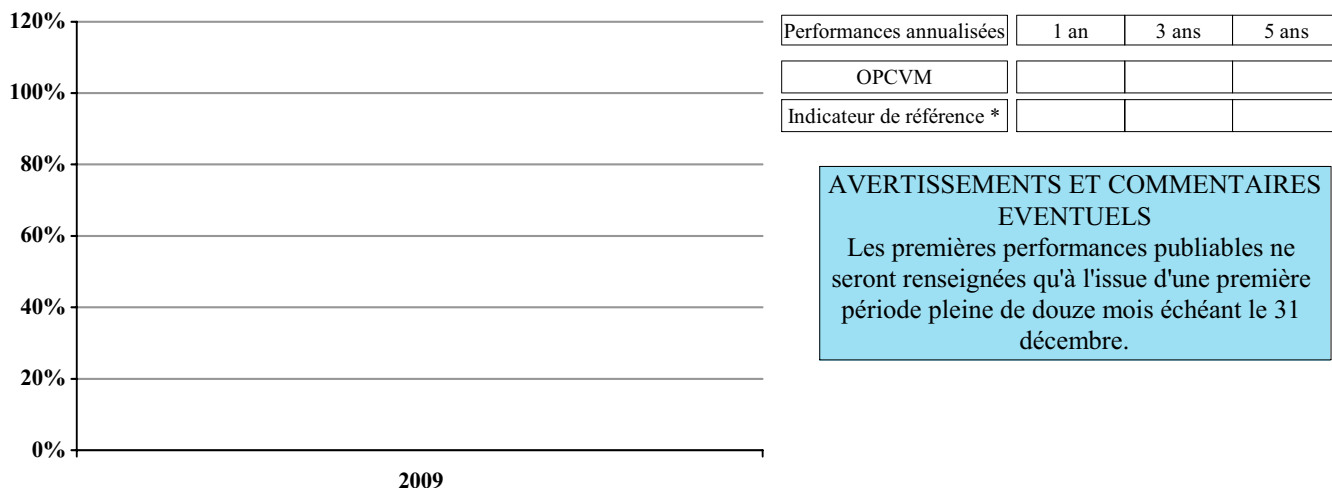
## **Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

**PARTIE B - STATISTIQUE**

**Performances de l'OPCVM au 31/12/2010**



**AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES  
EVENTUELS**  
Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

\* Eonia

**Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : - commissions de sur performance - commissions de mouvement	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	

### **Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

### **Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

### **Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

## **Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
<b>Actions</b>	<b>15,15%</b>
<b>Titres de créance</b>	<b>5,56%</b>